



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Hautes-Alpes"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PHIANC PARTY

Données au 27/06/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 31 561 286 474 euros

Nombre d'aides : 9 785 056

Nombre d'entreprises : 2 025 915

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





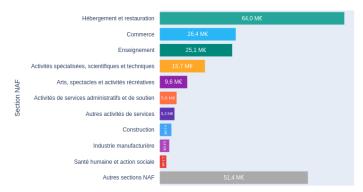
Montant total: 3 404 424 931 euros

Nombre d'aides : 1 058 481

Nombre d'entreprises : 210 609

Niveau Départemental : Hautes-Alpes

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 212 947 721 euros

Nombre d'aides: 46 673

Nombre d'entreprises : 8 402



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC PROPERTY AND

Données au 18/06/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National



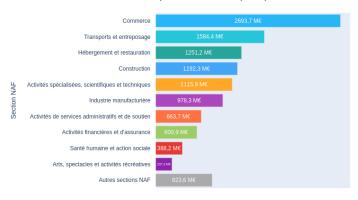


Montant total: 138 549 826 063 euros

Nombre de prêts : 681 606

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 11 529 371 895 euros

Nombre de prêts : 74 492

Niveau Départemental : Hautes-Alpes

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 219 815 871 euros

Nombre de prêts : 2 204



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 17/06/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 3 547 201 411 euros

Nombre de reports : 114 366

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 148 305 741 euros

Nombre de reports : 7 355

Niveau Départemental : Hautes-Alpes

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 784 978 euros

Nombre de reports : 245



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr





Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 92 777 791 euros

Nombre d'aides: 119 543

Niveau Départemental : Hautes-Alpes

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 937 701 euros

Nombre d'aides: 4706



ACTIVITÉ PARTIELLE

PANC MANCE

Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur

